

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776
Télécopieur
Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Québec, le 4 octobre 2004

À l'attention des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale

Nouveaux services de chirurgie buccale Amendement n° 10

Une modification au « Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie » a été effectuée en relation avec les nouveaux services de chirurgie buccale assurés énumérés ci-dessous.

La modification a été ratifiée par le Conseil des ministres le 8 septembre dernier par le décret n° 840-2004 et les nouveaux services entreront en vigueur à compter du **7 octobre 2004**.

Veuillez noter que votre manuel est à jour dans notre site Internet.

Le tableau ci-dessous contient les nouveaux codes d'acte, leur libellé et leur tarif.

1. Nouvelle règle d'application

5.8.1 Forfait pour chirurgie complexe

Les cas de traumatologie, de reconstruction ou d'oncologie d'une durée anesthésique de six heures ou plus peuvent être rémunérés sous forme de forfait. Aucuns autres honoraires ne peuvent alors être réclamés par le chirurgien maxillo-facial à l'égard de ce patient dans la même journée. La majoration de soir et de nuit n'est pas applicable.

Code d'acte	Libellé	Tarif
75994	- durée anesthésique de 6 à 8 heures au total	1 505,00
75995	- durée anesthésique de 8 à 10 heures au total	1 720,00
75996	- durée anesthésique de 10 à 12 heures au total	2 150,00
75997	- durée anesthésique de plus de 12 heures	2 795,00

2. Nouveaux services

Code d'acte	Libellé	Tarif
79257	anastomose d'un nerf périphérique sous microscope (incluant la neurolyse et au besoin la greffe nerveuse et le prélèvement du greffon) (règle 5.21)	650,00
79259	suture nerveuse (neurorrhaphie) (règle 5.21)	100,00
79050	lambeau bicoronal (règle 5.24)	250,00
76551	réduction de l'os frontal (règle 5.24)	425,00
76555	oblitération du sinus frontal (incluant le prélèvement du matériel obturateur et le curetage de la muqueuse) (règle 5.24)	200,00
76154	mise en place d'une plaque de reconstruction : (règle 5.28)	
	- 3 à 6 cm	300,00
76156	- plus de 6 cm	500,00
78407	condylectomie haute (résection de 5 mm et plus) (règle 5.28)	400,00
78500	arthrocentèse (incluant la médication anti-inflammatoire) (règle 5.28)	150,00
	arthroscopie : (règle 5.28)	
78401	- arthroscopie diagnostique (lyse et lavage)	300,00
78410	- arthroscopie thérapeutique (instrumentation motorisée, troisième porte d'entrée)	450,00
77720	turbinectomie totale (consiste en l'ablation complète du cornet inférieur) (règle 5.28)	128,00

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle